

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

Par courriel

6211-08-009

Québec, le 4 novembre 2013

Monsieur François Biron
Directeur de projet
Mine Arnaud inc.
555, boulevard René Lévesque Ouest, bureau 500
Montréal Québec H2Z 1B1

Objet : Précisions demandées aux réponses fournies pour les questions du document
DQ48 concernant le projet Mine Arnaud

Monsieur,

À la suite de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Vous trouverez en annexe la série de questions. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe de questions du 4 novembre 2013

1. Dans la réponse à la question 1 du document DQ48.1, vous mentionnez que les « différents aspects de l'étude d'impact et/ou du plan minier ne sont pas nécessairement tenus pour compte dans le rapport technique NI 43-101 » et qu'il n'y aurait pas d'excavation de mort-terrain à l'année 10. Pourtant, dans le document DQ34.1, vous avez fourni des taux d'extraction annuels basés sur le rapport NI 43-101 en affirmant dès la première ligne qu'il s'agissait du plan minier. Vous avez par ailleurs affirmé que l'évaluation des réserves est terminée (DQ25.1, p. 5).

Veuillez corriger le tableau présenté à la page 2 du document DQ34.1 en ajustant les valeurs pour le mort-terrain ou toutes autres valeurs qui ne correspondraient pas aux paramètres inscrits dans l'étude d'impact ou autres documents qui ont été transmis à la commission d'enquête.

2. Dans le document DQ48.1, à la question qui demandait : « où seraient expédiés tous les chargements qui ont été pris en compte dans la modélisation (chargement dans la fosse, à l'ouest de la fosse, pile haute teneur, pile basse teneur) ? » vous avez répondu que : « Les trajets utilisés pour la modélisation sont présentés à la figure 7 du rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique de juin 2013 »

Or, ces trajets sont présentés sous la forme de segments et il n'est pas possible, par la lecture de la figure, de connaître la destination de chacun des chargements puisque pour l'année 6 il y a quatre destinations et pour l'année 10 deux destinations.

La commission réitère donc sa question : pour les années 6 et 10 retenues pour la modélisation, où seraient expédiés tous les chargements qui ont été pris en compte (chargement à l'ouest de la fosse, à l'est de la fosse, pile haute teneur, pour l'année 6) (chargement dans la fosse, à l'ouest de la fosse, pile haute teneur, pile basse teneur pour l'année 10) ?

Est-ce que vous confirmez qu'aucun déchargement de minerai de faible de teneur et de haute teneur ne serait effectué ailleurs qu'au concasseur à l'année 10, tel que cela a été modélisé ?